

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

19– 28 Juillet 2011

**ASSURANCES DE LA VILLE : AVENANTS 1 ET 2 DU LOT 1 – ASSURANCE
DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES**

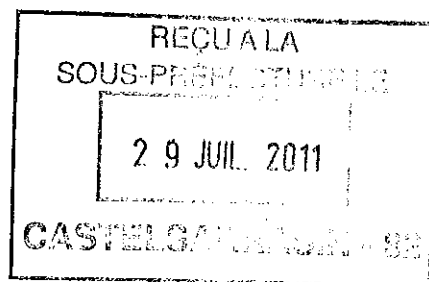
Rapporteur : Monsieur Guillamat

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU l'article 20 du Code des Marchés Publics relatif,

VU le rapport de Jean- Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- la passation d'un avenant 1 et d'un avenant 2 au lot n°1 assurances des dommages aux biens et risques annexes du marché assurance,
- l'autorisation à Monsieur le Maire à signer avec la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales (S.M.A.C.L) les avenants 1 et 2.



CONSIDERANT Le changement de la superficie globale des bâtiments assurés passant de 88940m² à 87042m² est soumis à l'augmentation des cotisations annuelles correspondantes.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

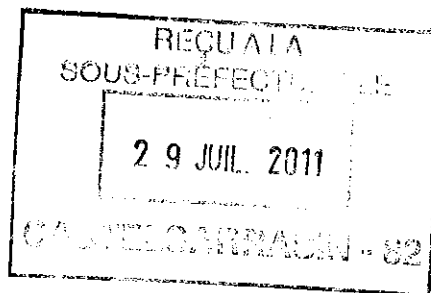
1. **APPROUVE** l'avenant 1 au lot 1 – assurance des dommages aux biens et risques annexes du marché d'assurance de la ville
2. **APPROUVE** l'avenant 2 au lot 1 – assurance des dommages aux biens et risques annexes du marché d'assurance de la ville
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives aux avenants

Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :